

La médecine de prévention des personnels enseignants du 1^{er} degré en Seine-et-Marne

1. ROLE ET MISSIONS

Le service de médecine des personnels est un service académique.

Les missions du médecin de prévention sont multiples :

➤ Assurer la surveillance médicale des agents en situation de risque en raison :

- de leur état de santé ;
- de leur exposition à des risques professionnels ;

- de leur réintégration après [congé de longue maladie](#) (C.L.M.), [congé de longue durée](#) (C.L.D.), [congé de grave maladie](#) (C.G.M.).

➤ Accompagner et conseiller le service de gestion des ressources humaines dans ses missions d'intégration des [personnels handicapés](#), d'affectation et [d'aménagement des postes de travail](#), de traitement du dispositif relatif aux [postes adaptés](#) de courte et longue durée, de [reclassement](#), reconversion, mutation.

➤ Donner un avis et rédiger un rapport le cas échéant dans le cadre des [accidents de travail et des maladies professionnelles](#) et dans le champ de la médecine statutaire (congé longue maladie, congé longue durée..).

2. CONSULTATION

Le médecin reçoit les personnels :

➤ Soit sur **demande écrite** de l'autorité hiérarchique ;

➤ Soit à la **demande des intéressés** (avis, conseil, demande d'aménagement de poste...).

➤ Soit sur **convocation du médecin lui-même**.

3. COORDONNEES

Les médecins reçoivent les personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale :

➤ **Dr Pascale TSAKIRIS**

➤ **Dr Michel BASSET**

✉ Cité administrative
Bâtiment C – 9^{ème} étage
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex

☎ Secrétariat : 01 64 41 26 31

@ ce.77medprev@ac-creteil.fr